

## **Règlement du jeu : Calendrier des fêtes de fin d'année Du 1er au 25 décembre 2023**

### **Article 1 : Entité organisatrice**

La Métropole Européenne de Lille (MEL), établissement public de coopération intercommunale, dont le siège est situé 2, boulevard des Cités Unies CS 70043 - 59040 Lille - Contact Direction Communication Tél. 03 20 21 20 21- sous le numéro de SIRET 24 590 041 000 011 organise un jeu en ligne sur la page Instagram de la MEL (<https://www.instagram.com/metropoledelille>) et sur jeu sur son site Internet ([www.lillemetropole.fr](http://www.lillemetropole.fr)), sous forme de tirages au sort, sans obligation d'achat à partir du vendredi 1er décembre 2023 à 11h. Selon les lots, la date de fin des jeux est différente.

Les jeux organisés sur la page Instagram de la Métropole Européenne Lille et son site Internet sont gratuits et sans obligation d'achat.

En prenant part aux différents jeux via la page Instagram de la Métropole Européenne de Lille et son site Internet, les participants pourront accéder au tirage au sort permettant à l'un d'entre eux de gagner un lot, dont la nature est indiquée au sein de chaque publication de jeu concours concernée. Les jeux sont accessibles sur la plateforme Instagram de la MEL à l'adresse suivante : <https://www.instagram.com/metropoledelille> et sur son site Internet : [Métropole européenne de Lille - Bienvenue sur le site de la MEL \(lillemetropole.fr\)](http://www.lillemetropole.fr)

Il est précisé que la loterie est développée et gérée par la Métropole Européenne de Lille à l'exclusion de tout parrainage ou intervention de la société Instagram, n'assurant que l'hébergement du jeu au sein de leurs plateformes.

### **Les jours de jeux concours :**

Sur le site internet [lillemetropole.fr](http://lillemetropole.fr)

- Du 6 au 25 décembre

Sur Instagram :

- **Vendredi 1er décembre dès 10h**
- **Samedi 2 décembre dès 10h**
- **Dimanche 3 décembre dès 10h**
- **Lundi 4 décembre dès 10h (pas de lots à gagner)**
- **Mardi 5 décembre dès 10h**
- **Mercredi 6 décembre dès 10h (pas de lots à gagner)**
- **Jeudi 7 décembre dès 10h (pas de lots à gagner)**
- **Vendredi 8 décembre 10h**
- **Samedi 9 décembre dès 10h**
- **Dimanche 10 décembre dès 10h**
- **Mardi 11 décembre perche d'or**
- **Mardi 12 décembre dès 10h**
- **Mercredi 13 décembre dès 10h**
- **Jeudi 14 décembre dès 10h**
- **Vendredi 15 décembre dès 10h**
- **Samedi 16 décembre dès 10h**
- **Dimanche 17 décembre dès 10h**

- **Lundi 18 décembre dès 10h**
- **Mardi 19 décembre dès 10h**
- **Mercredi 20 décembre**
- **Jeudi 21 décembre dès 10h**
- **Vendredi 22 décembre dès 10h (pas de lots à gagner)**
- **Samedi 23 décembre dès 10h**
- **Samedi 24 décembre dès 10h**
- **Dimanche 25 décembre dès 10h**

## **Article 2 : Participants**

Ce jeu est ouvert à toute personne physique de plus de 13 ans, ayant requis préalablement l'accord parental pour les mineurs résidant en France Métropolitaine, en Corse et disposant d'un accès Internet, d'une adresse e-mail personnelle valide, d'un compte Instagram et accédant au jeu concours via la plateforme Instagram pendant la durée indiquée au sein de la publication de jeu concernée, aux adresses suivantes :

<https://www.facebook.com/metropolelille>

<https://www.instagram.com/metropolelille>

La MEL ne saurait être tenue pour responsable si un mineur participe sans l'accord parental préalable.

## **Article 3 : Accès au jeu**

Ce jeu est accessible exclusivement sur la page officielle Instagram et le site Internet de la MEL.

Il ne sera accepté qu'une seule participation par personne et par jeu par réseau social ainsi qu'une seule participation par personne et par jeu à partir du site Internet pendant toute la durée du jeu (même username et/ou même adresse mail).

Le jeu débutera le vendredi 1er décembre à 10h et prendra fin aux dates reprises à l'article 1.

## **Article 4 : Modalités de participation**

Pour s'inscrire au tirage au sort et tenter de gagner les lots mis en jeu à l'article 5, tout participant doit avoir réalisé les actions mentionnées ci-dessous.

Pour participer au jeu, il suffit :

- de se rendre soit sur la page Instagram de la Métropole Européenne de Lille ou sur le site Internet de la MEL  
<https://www.instagram.com/metropolelille>  
[Métropole européenne de Lille - Bienvenue sur le site de la MEL \(lillemetropole.fr\)](https://www.lillemetropole.fr)
- Se rendre sur une des publications dédiées
- Suivre les instructions de participation détaillées au sein de la publication dédiée comme ci-dessous :

Sur Instagram, les candidats devront aimer le post, mentionner deux comptes en commentaire du post et suivre le compte de la MEL ainsi que celui du partenaire du lot en jeu pour pouvoir participer au tirage au sort.

Sur le site Internet, les candidats devront répondre à un questionnaire en ligne pour pouvoir participer au tirage au sort et tenter de remporter un vélo.

- Lire, comprendre et accepter sans réserve le règlement du jeu disponible sur le site Internet de la Métropole Européenne de Lille : <https://www.lillemetropole.fr>

L'inscription au tirage au sort n'est effective qu'au terme de ces étapes.

Il est entendu que chaque participant s'engage à révéler des informations correctes le concernant. La Métropole Européenne de Lille se dégage de toute responsabilité dans le cas où un participant utiliserait de faux noms et/ou prénoms associés à une adresse e-mail valide, voire usurperait l'identité d'un tiers.

La participation au jeu concours s'effectue exclusivement par voie électronique sur le site Internet de manière exclusive pour tenter de remporter un vélo (4 en jeu) et sur la plateforme de jeu Instagram de la MEL de manière exclusive pour les autres lots en jeu, le tirage au sort étant réalisé parmi les participants inscrits à ce dernier.

Toute participation au jeu concours sur papier libre ou sous toute autre forme est exclue.

La participation au jeu concours ne sera valable que si les informations requises sont complètes et correctes.

Toutes inscriptions réalisées par l'utilisation d'informations incorrectes, falsifiées ou via des formulaires contrefaits ou falsifiés seront de plein droit déchués de tout droit d'obtenir un quelconque prix gagnant.

#### **Article 5 : Lots mis en jeu**

Vélo : 4 vélos d'une valeur unitaire de 700 €

Guide Street Art : 4 guides d'une valeur unitaire 13,50 soit 54 €

La C'ART "Tribu" : 5 cartes d'une valeur unitaire de 65€ soit 325 €

La C'ART "Duo" : 5 cartes d'une valeur unitaire de 60 € soit 300 €

Pass ENM familles : 10 abonnements "familles" d'une valeur unitaire de 75€ soit 750€

Expo Kiefer : 6 places pour l'exposition Paul Klee d'une valeur unitaire de 11€ soit 66 €

Patinoire : 20 entrées d'une valeur unitaire de 5,30€ soit 106 €

Piscine des Weppes : 20 places d'une valeur unitaire de 4,60 € soit 92 €

Cours de sport avec Pierre-Ambroise Bosse : 20 places d'une valeur unitaire approximative de 100 € soit 2 000€

Maillot de l'équipe professionnelle du Vélo Club de Roubaix Lille Métropole : 1 maillot d'une valeur de 40 €

Maillot de l'équipe professionnelle du Vélo Club de Lille Métropole Basket : 1 maillot d'une valeur de 40 €

Maillot de l'ESBVA : 1 maillot d'une valeur de 40 €

Places de match ESBVA : 6 places - valeur d'une place unitaire de 8 € soit 40 €

Places pour un match du TLM : 14 places - valeur d'une place unitaire de 8 € soit 40 € et 2 places VIP à 70 € l'unité sport 140 €

Places pour le LLMH : 6 places - Valeur d'une place unitaire 8€ soit 48 €

Places pour le VCMB : 6 places - valeur d'une place unitaire 7 € soit 42 €

Places pour les ENTLM : 20 places - valeur d'une place unitaire 7€ soit 140 €

Maillots Losc féminin : 2 maillots - valeur unitaire 20 € soit 40 €

#### **Article 6 : Détermination des gagnants**

Les gagnants seront déterminés par tirage au sort entre les participants via Instagram et le site internet, uniquement pour les 4 vélos en jeu. Le ou les gagnants remporte(nt) le lot indiqué au sein de la publication dédiée disponible sur la Plateforme.

Le tirage au sort sera effectué au siège de la MEL parmi les participants ayant respecté tous les critères de jeu, aux dates suivantes :

- **Sur le site internet lillemetropole.fr :**

- **Du vendredi 1er décembre 10h au 25 décembre 23h59**

En jeu : 4 vélos (2 tailles M et 2 tailles L)

4 gagnants sur le site Internet : chaque gagnant remporte 1 vélo et un pack "sécurité"

Fin du jeu le 25 décembre à 23h59 et tirage au sort : mercredi 3 janvier à 11h00

- **Sur le compte Instagram de la Métropole Européenne de Lille :**

- **Vendredi 1er décembre dès 10h**

En jeu : 6 entrées pour un match du TLM et 2 places en VIP pour le match du 6 janvier 2024 + 8 places pour le match du 5 décembre 2023

<https://tourcoing-volley.com/>

3 gagnants sur Instagram : chaque gagnant remporte 2 places pour chacun des 2 matchs.

Fin du jeu et tirage au sort : lundi 4 décembre à 11h00

- **Samedi 2 décembre dès 10h**

En jeu : 1 maillot de l'ESBVA et 6 places pour le match du 6 janvier 2024

Infos pratiques : <https://esbva.fr/>

3 gagnants sur Instagram : le premier gagnant (première personne tirée au sort) remporte le maillot et deux places pour le match du 6 janvier 2024 et les deux autres gagnants remportent chacun 2 places pour le match du 6 janvier 2024.

Fin du jeu et tirage au sort : mardi 5 décembre à 11h00.

- **Dimanche 3 décembre dès 10h**

En jeu : 5 C'ART Duo

La C'ART est un pass qui offre un accès illimité pendant 1 an (de date à date) aux collections permanentes et aux expositions temporaires de 14 musées et centres d'art de la métropole lilloise, ainsi que des tarifs réduits dans les musées partenaires.

La C'ART Duo permet d'inviter une personne à chaque visite.

<https://www.lacart.fr/>

5 gagnants sur Instagram : chaque gagnant remporte une C'ART duo.

Fin du jeu et tirage au sort le mercredi 6 décembre à 11h

- **Mardi 5 décembre dès 10h**

En jeu : 4 livres "Guide street art Lille Métropole"

4 gagnants sur Instagram : chaque gagnant remporte 1 livre.

Fin du jeu et tirage au sort : jeudi 7 décembre à 11h00

- **Samedi 9 décembre dès 10h**

En jeu : 6 entrées pour un match de VCMB

<https://www.marcqvolley.com/>

3 gagnants sur Instagram : chaque gagnant remporte 2 places

Fin du jeu et tirage au sort : mardi 12 décembre à 11h00

- **Dimanche 10 décembre dès 10h**

En jeu : 5 abonnements « Tribu », avec accès illimité pendant une année aux Espaces naturels métropolitains (ENM). La validité de l'abonnement est d'une année de date à date, à compter de la première visite dans l'un des parcs (1er compostage).

Infos pratiques : <https://enm.lillemetropole.fr/>

5 gagnants :

- 5 gagnants sur Instagram : chaque gagnant remporte un abonnement "Tribu" pour accéder aux espaces naturels de la Métropole

Fin du jeu et tirage au sort : Mercredi 13 décembre à 11h00

- **Mardi 12 décembre dès 10h**

En jeu : 20 entrées pour la piscine des Weppes à Herlies et 20 entrées pour la Patinoire Serge Charles à Wasquehal.

<https://www.patinoire-lillemetropole.fr/> et <https://www.piscinedesweppes.fr/>

10 gagnants sur Instagram : chaque gagnant remporte 2 entrées pour la piscine et 2 entrées pour la patinoire.

Fin du jeu et tirage au sort le jeudi 14 décembre à 11h

- **Mercredi 13 décembre dès 10h**

En jeu : 1 maillot de l'équipe professionnelle du Vélo Club de Roubaix Lille Métropole

Infos pratiques : <https://www.velo-club-roubaix.fr/>

1 gagnant sur Instagram : le gagnant remporte le maillot.

Fin du jeu et tirage au sort : vendredi 15 décembre à 11h00

- **Jeudi 14 décembre dès 10h**

En jeu : 6 places pour le prochain match du LLMH  
3 gagnants sur Instagram : chaque gagnant remporte 2 places

Fin du jeu et tirage au sort : lundi 18 décembre à 11h00

- **Vendredi 15 décembre dès 10h**

En jeu : 1 maillot de l'équipe du Lille Métropole Basket  
Infos pratiques : <https://lmbasket.fr/>

1 gagnants sur Instagram : un gagnant remporte 1 maillot.

Fin du jeu et tirage au sort : lundi 18 décembre à 11h00

- **Dimanche 17 décembre dès 10h**

En jeu : 10 places pour visiter l'expo Kiefer au musée du LAM à Villeneuve d'Ascq.  
Infos pratiques : <https://musee-lam.fr/fr>

5 gagnants Instagram : chaque gagnant remporte 2 entrées pour l'exposition "Anselm Kiefer".

Fin du jeu et tirage au sort le mardi 19 décembre à 11h

- **Mardi 19 décembre**

En jeu : un cours collectif de sport au Stadium Lille Métropole avec le club Lille Métropole Athlétisme (LMA) en présence de Pierre-Ambroise Bosse, champion du monde du 800 mètres en 2017.

20 places

10 gagnants sur Instagram : chaque gagnant remporte un cours de sport collectif avec le LMA en présence de Pierre-Ambroise Bosse et peut venir accompagné d'une personne de son choix.

Fin du jeu et tirage au sort le jeudi 21 décembre à 11h

- **Mercredi 20 décembre**

En jeu : 20 entrées pour le prochain match ENTLM  
Infos pratiques : liens vers un site club / équipements Mel / match

5 gagnants sur Instagram : chaque gagnant remporte 4 places

Fin du jeu et tirage au sort : mardi 26 décembre à 11h00

- **Jeudi 21 décembre**

En jeu : 6 places VIP pour les prochains matches du SLMV  
3 gagnants sur Instagram : chaque gagnant remporte 2 places VIP

Fin du jeu et tirage au sort : jeudi 7 décembre à 11h00

- **Samedi 23 décembre**

En jeu : 2 maillots du LOSC féminin

En savoir plus : <https://www.losc.fr/>

x gagnants sur Instagram : chaque gagnant remporte 1 maillot.

Fin du jeu et tirage au sort : mardi 26 décembre à 11h00

- **Samedi 24 décembre**

En jeu : 5 abonnements « Tribu », avec accès illimité pendant une année aux Espaces naturels métropolitains (ENM). La validité de l'abonnement est d'une année de date à date, à compter de la première visite dans l'un des parcs (1er compostage).

Infos pratiques : <https://enm.lillemetropole.fr/>

5 gagnants sur Instagram : chaque gagnant remporte un abonnement "Tribu" pour accéder aux espaces naturels de la Métropole

Fin du jeu et tirage au sort : Mardi 12 décembre à 11h00

- **Dimanche 25 décembre dès 10h**

En jeu : 5 C'ART Tribu

La C'ART est un pass qui offre un accès illimité pendant 1 an (de date à date) aux collections permanentes et aux expositions temporaires de 14 musées et centres d'art de la métropole lilloise, ainsi que des tarifs réduits dans les musées partenaires.

La C'ART TRIBU offre au titulaire du pass, un accès illimité pendant un an aux 14 musées et centres d'arts partenaires, et la possibilité d'inviter un adulte et 3 jeunes (- de 18 ans) ou 4 jeunes (- de 18 ans) pour l'accompagner à chacune de ses visites.

En savoir plus : <https://www.lacart.fr/>

5 gagnants sur Instagram : chaque gagnant remporte une C'ART Tribu.

Fin du jeu et tirage au sort le mercredi 27 décembre à 11h.

Tous les lots seront soit envoyés par mail lorsque cela est possible et/ou à récupérer au siège de la MEL au 2, boulevard des Cités Unies CS 70043 - 59040 Lille avant le 29 février 2024.

Les lots offerts aux gagnants ne peuvent donner lieu de la part des gagnants à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de leur contrepartie financière (totale ou partielle), ni à leur échange ou remplacement contre un autre lot de quelque valeur que ce soit, ni à une mise en vente, pour quelque cause que ce soit.

### **Article 8 : Modalités diverses**

Les informations que les participants communiquent dans ce cadre sont fournies à la MEL et selon les modalités de retrait des places aux partenaires participants, et non à Instagram.

La MEL tranchera souverainement tout litige relatif au jeu et à son règlement.

Du fait de l'acceptation de leur lot, les gagnants autorisent la MEL à utiliser leur *username* sur les réseaux sociaux de la MEL et/ou leur mail, lié au présent jeu sans que cette utilisation puisse donner lieu à une quelconque contrepartie autre que le lot gagné.

Tout intéressé qui en fera la demande à la MEL- Direction Communication 2, boulevard des Cités Unies CS 70043 - 59040 Lille - se verra adresser à titre gratuit un exemplaire du présent règlement.

La MEL se réserve le droit, pour quelque raison que ce soit, de modifier, prolonger ou annuler le jeu sans préavis.

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'Informatique, aux Fichiers et aux Libertés, les participants disposent d'un droit d'accès et de rectification aux informations nominatives les concernant. Ils peuvent exercer ce droit en s'adressant à la MEL- Direction Communication- 2, boulevard des Cités Unies CS 70043 - 59040 Lille - Lille Tél. 03.20.21.20.21

Tout participant peut s'opposer à ces usages, en écrivant à l'adresse précitée.

### **Article 9 : Responsabilité**

La MEL ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure, d'événements indépendants de sa volonté ou de nécessité justifiée, elle était amenée à écourter, prolonger, reporter, modifier ou annuler le jeu à tout moment si les circonstances l'exigent.

La MEL ne saurait être tenue pour responsable de tout fait qui ne lui serait pas imputable, notamment en cas de d'indisponibilité des réseaux sociaux, de défaillance technique rendant impossible la poursuite du jeu, des dysfonctionnements du réseau Internet empêchant le bon déroulement du jeu, de toutes défaillances techniques, matérielles ou logicielles, de quelque nature que ce soit ayant empêché ou limité la possibilité de participer au jeu ou ayant endommagé le système d'un participant, d'erreur d'acheminement des lots, de leur non réception ou de leur détérioration, de leur livraison avec retard. Il appartient à chaque participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte. La connexion de toute personne à Internet, aux réseaux sociaux et la participation au jeu se fait sous l'entière responsabilité des participants.

Il est rigoureusement interdit, par quelque procédé que ce soit de modifier ou de tenter de modifier les dispositifs du jeu, notamment afin d'en modifier les résultats ou tout élément déterminant l'issue du jeu et ses gagnants. La MEL se réserve le droit d'exclure du jeu et de poursuivre en justice toute personne qui aurait triché ou troublé le bon déroulement du jeu.

### **Article 10 : Confidentialité et protection des données personnelles**

La Métropole Européenne de Lille (MEL) - Direction Communication, en tant que responsable du traitement, met en place un traitement de données à caractère personnel dans le cadre du jeu concours "Calendrier des Fêtes de Fin d'Année" sur la base de l'article 6b du Règlement Européen sur la Protection des Données 2016/679.

La fourniture des données personnelles requises est obligatoire pour participer au jeu concours. Les informations demandées sont uniquement celles qui s'avèrent strictement nécessaires à l'objectif poursuivi.

Conformément au Règlement Européen sur la Protection des Données 2016/679 et à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée dites "informatique et libertés", vous disposez des droits suivants :

- Droit d'accès,
- Droit de modification, rectification, et effacement des données,
- Droit d'opposition,
- Droit de définir des directives relatives au sort de vos données après votre décès,
- Droit de limitation du traitement.



Pour exercer ces droits, veuillez-vous adresser à la Métropole Européenne de Lille ou au Délégué à la Protection des Données à Caractère Personnel par voie postale, ou par courriel à l'adresse suivante : [protectdonneesperso@lillemetropole.fr](mailto:protectdonneesperso@lillemetropole.fr)

Les destinataires habilités à recevoir communication des données à caractère personnel sont les agents de la Direction Communication de la Métropole Européenne de Lille.

Les données à caractère personnel seront conservées jusqu'au 29 février 2024. Puis seront supprimées.

Vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL, autorité de contrôle en matière de protection des données.

*Pour toute question relative à la protection des données, veuillez contacter la MEL - Direction Communication au 2, boulevard des Cités Unies CS 70043 - 59040 Lille, Tél. 03.20.21.22.23.*